

DEUXIEME CONGRES INTERNATIONAL de StreetNet International

Atibaia, Brésil, du 21 au 22 Août 2007

1ère Journée (Mardi 21 Août 2007)

SESSION D'OUVERTURE

La session d'ouverture du Congrès de StreetNet International a été organisée par CUT Brésil. L'événement d'ouverture était une présentation et une production marionette par Sebastiao Nicomedes, un ramasseur d'ordures du *Forum Centro Vivo* en provenance du réseau MNCR en São Paulo, sur la façon dont les ramasseurs d'ordures (*catadores*) du Brésil se sont organisés.

Par après, c'était le tour du représentant du Maire de Atibaia (Josue Luiz Dedel) de souhaiter la bienvenue aux participants et ouvrir solennellement l'événement, suivi par les présentations suivantes:

- Martha Ayala (ORIT-CSI)
- Kim Heung-Hyun (Président de StreetNet)
- Edilson de Paula Oliveira (Président de CUT São Paulo)
- Arioaldo de Camargo (CUT São Paulo)

SESSION FERMEE

La session fermée du congrès a commencé à 14h30.

La Coordinatrice Internationale a présenté les rapports identitaires suivants:

Organisation et Pays	Délégués Accrédités	Confirmés	Enregistrés
ASSOTSI (<i>Mocambique</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>).	1	0
AZIEA (<i>Zambia</i>)	5+2 (<i>Conseil Intl</i>).	6	6
CNTG (<i>Guinee</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>)	1	1
CNTS (<i>Sénégal</i>)	3	3	1
CTCP-FNT (<i>Nicaragua</i>)	5	2	2
E. Cape Alliance(<i>Afrique du Sud</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>)	2	1

FEDEVAL (<i>Pérou</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>)	3	3
FENASEIN (<i>Niger</i>)	-	-	-
FNOTNA (<i>Mexique</i>)	3	1	1
Ghana StreeNet Alliance	3+2 (<i>Conseil Intl</i>)	1	1
KENASVIT/KASVIT (<i>Kenya</i>)	4+1 (<i>Conseil Intl</i>)	5	2
Khatang Tema Baits'okoli(<i>Lesotho</i>)	1	1	1
KOSC (<i>Corée</i>)	3+1	2	1
LDFC (<i>R.D Congo</i>)	1	1	1
MUFIS (<i>Malawi</i>)	3	1	0
NASVI/SEWA (<i>Inde</i>)	20+2 (<i>Conseil Intl</i>)	4	3
NEST (<i>Nepal</i>)	3	1	1
NUIEWO (<i>Ouganda</i>)	10	2	2
SEU (<i>Bangladesh</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>)	1	0
SINTEIN (<i>Brésil</i>)	3	3	2+1
StreetNet Association of Sri Lanka	3	0	0
SUDEMS (<i>Sénégal</i>)	3	3	1
SYNAVAMAB (<i>Bénin</i>)	3	3	1
SYVEMACOT (<i>Togo</i>)	-	-	-
USYNVEPID (<i>Bénin</i>)	3+1 (<i>Conseil Intl</i>)	1	1
ZCIEA (<i>Zimbabwe</i>)	3	1	1
TOTAL (28 Organisations)	114 délégués (26 organisations)	48 délégués (25 orgs)	34 délégués (22 orgs)

Le quorum a été atteint étant donné que plus de 50%+1 de toutes les organisations membres qualifiées (celles qui se sont affiliées avant le 31 Mai 2007) étaient présentes et enregistrées. N.B. FENASEIN (Niger) et SYVEMACOT (Togo) se sont affiliées seulement après cette date, et donc ne sont pas qualifiées pour envoyer des délégués.

Le rapport identitaire a été adopté unanimement.

Proposé: T. Ak'ongo (KENASVIT)

Secondé: R.B Sharmale (NASVI)

Rapports

Le rapport écrit de la Coordinatrice (pp.145 – 162 dans la version Anglaise des documents, pp.147 – 164 dans la version française et pp.147 – 165

dans la version Espagnole) a été présenté par la Coordinatrice Internationale.

Le rapport financier audité pour l'année financière 1er Janvier – 31 Décembre 2006, qui reflète aussi le rapport audité de l'année financière précédente 1er Janvier – 31 Décembre 2005 (*pp.163 – 180 dans la version Anglaise des documents, pp.165 – 182 dans la version française et pp.166 – 183 dans la version Espagnole*) qui a été adopté par le Conseil International sortant lors de sa dernière réunion du 15 et 16 Mai 2007, a été présenté au Congrès par le Trésorier International.

DISCUSSION sur les Rapports

Le Secrétaire sortant a critiqué la façon dont le Trésorier présente le rapport financier audité, et a soulevé des questions sur les critères pour la subvention des délégués au Congrès.

L'un des délégués de SINTEIN a critiqué la politique linguistique de StreetNet – particulièrement le fait que les matériaux écrits ne sont pas habituellement traduits en Portugais.

L'un des délégués de CTCP – FNT a dit qu'ils n'étaient pas à mesure de comprendre le rapport financier, ou les Rands Sud-Africains (monnaie).

Les délégués de FEDEVAL ont souligné l'importance des visites d'échange et la nécessité de travailler vers l'autosuffisance financière aussi bien pour StreetNet que pour ses affiliés. L'un des délégués d'AZIEA a proposé que StreetNet organise des séances de capacitation de ses affiliés sur l'élaboration des projets pour la recherche de financement, afin de les aider à devenir autosuffisants. La déléguée de USYNVEPID a souligné que tous les affiliés de StreetNet devraient devenir autosuffisants, pour que StreetNet n'aît pas à dépendre des fonds des donateurs mais plutôt de ses affiliés. L'un des délégués de NASVI a dit qu'ils sont en train de constituer un fonds de reserve dans NASVI en mettant à côté un petit pourcentage de leurs dépenses, et a suggéré que StreetNet fasse la même chose.

NASVI a en plus souligné que les affiliés de StreetNet devraient pratiquer la démocratie dans leurs propres organisations, et ne pas seulement venir auprès des structures de StreetNet et demander un traitement démocratique. StreetNet doit promouvoir la démocratie chez tous ses affiliés, et commencer des campagnes ou programmes globaux de lutte contre la violence contre les vendeurs de rue, et contre la corruption.

La déléguée de la CNTS a proposé que les sous-comités soient mis sur pied, et travaillent sur des propositions pour les trois années à venir, et que les critères soient établis pour les élections.

La déléguée de FNOTNA a proposé que les affiliés soumettent plus de résolutions au Congrès International qui suivra. Elle a souligné l'importance des visites d'échange et le fait qu'il faut que les affiliés s'organisent eux-mêmes pour recruter davantage des membres et soient financièrement autosuffisants.

La déléguée de la CNTG a proposé que StreetNet continue avec son approche d'étape par étape dans son travail, et que les affiliés devraient développer une manière collective de travailler au lieu que chacun puisse seulement raisonner à propos de leur propre pays.

L'un des délégués de NUIEWO a proposé que StreetNet dénonce la privatisation des marchés informels, qui font que les vendeurs de marchés informels perdent leurs moyens de subsistance et deviennent des gangsters.. On a encouragé à NUIEWO de préparer une résolution à soumettre au Congrès le jour suivant.

Le Congrès était ajourné à 19h00 et convoqué encore le jour suivant le 22 Août à 9h30.

2ème Journée (*Mercredi 22 Août 2007*)

Trois amendements constitutionnels, qui ont été dûment distribués à tous les affiliés en Anglais, Français et Espagnol plus de 60 jours avant le congrès tels que l'exige la clause 13 de la constitution de StreetNet International, ont été adoptés par le congrès *Voir annexes 1 - 3*).

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Congrès (*voir Annexes 4 - 9*)

- 1: Les travailleurs du secteur informel
- 2: StreetNet et la Lutte Contre la Pauvreté
- 3: VIH-SIDA dans l'économie informelle
- 4: Education des travailleurs dans l'économie informelle
- 5: Critères pour les visites d'échange

6: Création des structures régionales dans StreetNet

Dû au manqué du temps pour compléter la discussion, les propositions des résolutions suivantes ont été renvoyées au Conseil International.

7: Sous-comité de recherche de fonds

8: Privatisation des Marchés

Elections

Les élections ont été conduites par les deux Officiers électoraux ci-après en accord avec la procédure des élections convenue:

- Flavio de Souza Gomes (CUT Sao Paulo)
- Jose del Valle (CROC)

Assistés par Joon Moon (*Interprète Coréen*) et d'autres membres de CUT.

POUR LA POSITION DU PRESIDENT:

1. Beauty Mugijima de ZCIEA a retiré sa nomination citant qu'on lui a informé qu'elle devrait laisser passer un homme pour Président. La Coordinatrice Internationale a formellement protesté.
2. La nomination de Miwoto Gossou n'a pas été secondée.

POUR LA POSITION DU VICE-PRESIDENT:

1. Les candidats males ci-après ont été disqualifiés étant donné qu'un Président Homme a déjà été élu: Orlando Mercado, Manuel Sulca, Gilberto Vasquez, Reuben Oroya
2. La nomination de Shika Joshi n'a pas été secondé.

POUR LA POSITION DE SECRETAIRE:

La nomination de Bourama A Razack n'a pas été secondée.

POUR LA POSITION DE TRESORIER(E)

Fundile Jalile a retiré sa nomination.

POUR LES POSITIONS DES MEMBRES ADDITIONNELS DU CONSEIL:

1. La nomination de Ken William Mhango a été disqualifiée en accord avec l'amendement constitutionnel nouvellement adopté à la clause 9.4.1 et 10.1 de la constitution, car il ne vient pas du secteur de vendeurs de rue, vendeurs de marché informel et vendeurs ambulants.
2. Les nominations de Virginia Wangui et Farida Akter ont été disqualifiées sur base du fait qu'elles ne se sont pas conformées aux exigences (p.ex envoi du formulaire de nomination et profil du candidat(e)).
3. Madeleine Tounkara a protesté sur le fait que sa nomination (reçue la semaine précédente, 6 semaines après la date limite) n'a pas été incluse dans la liste. Elle a demandé qu'une mesure d'exception soit appliquée dans son cas, car c'est la mort de sa fille qui a fait qu'elle n'envoie pas sa nomination. L'assemblée a unanimement accepté sa nomination.
4. Le Congrès a aussi convenu d'accepté unanimement les nominations tardives suivantes: Anastasie Chodaton, Sessou Pascaline, Aboh Jacques, Fatoumata Binetou, Mamadou Fall.

Les resultats des élections étaient les suivants:

PRESIDENT: Kim Heung-Hyun de KOSC

- Élu sans opposition

VICE-PRESIDENT(E): Clarisse Gnahoui de USYNVEPID

*Jimenez
de LDFC*

*- Elue avec 21 votes contre 13 pour Sandra Flores
de CTCP et 1 voix pour Angélique Kipulu*

SECRETAIRE: Elvis Nkandu Chishala de AZIEA

- Elu avec 21 voix contre 11 voix pour R.B Sharmale de NASVI.

TRESORIER(E): Teresa Ak'ongo de KENASVIT

- Elue sans opposition.

MEMBRES DU CONSEIL INTERNATIONAL:

- 1. Luz Ysabel Maldonado Velasquez** de FEDEVAL (22 votes)
- 2. Fatou Binetou Yafa** de la CNTS (20 votes)
- 3. Madeleine Tounkara** de la CNTG (19 votes)
- 4. Sandra Yadira Florez Jimenez** de CTCP (18 votes)
- 5. Shika Joshi** de NASVI/SEWA (18 votes)
- 6. Juliana Afari-Brown de Ghana StreetNet Alliance** (18 votes)
- 7. Lameck Kashiwa** de AZIEA (18 votes)
- 8. Fundile Jalile** de Eastern cape Street Vendors Alliance (16 voix)
- 9. Ram Baji Rao Sharmale** de NASVI (15 voix)
- 10. Manuel Sulca Escalante** de FEDEVAL (15 voix)
- 11. Peter Odhiambo Okello** de KENASVIT (14 voix)

Conclusion

Le nouveau Président, Kim Heung-Hyun, a annoncé la fin du Congrès à 19h00 du 22 Août 2007.

ANNEXE 1

Correction Constitutionnelle 01/ 2007

Les corrections suivantes à l'**article 2.1** et **9.1 (a)** de la constitution sont proposés:

Article 2.1

Stretnet pourra être ouverte à ces genres d'organisations suivantes, ***pourvu qu'elles ne représentent pas moins de 500 membres.***

Article 9.1 (a)

Correction "0-1000 membres: 1 délégation" à "**500 – 1000** membres: 1 délégation".

PROPOSÉE PAR: **MUFIS** (*Malawi*)

SÉCONDÉE PAR: **ZCIEA** (*Zimbabwe*)

ADOPTÉ UNANIMÉMENT

ANNEXE 2

L'amendement constitutionnel 2/2007

Les changements suivants aux **Clauses 9.4.1** et **10.1** de la constitution:

Clause 9.4.1

Envisage le remplacement: "Ordinairement les congrès interantionaux devront à partir de leurs organisations membres, élir un président international, vice-président et trésorier, un secrétaire"

avec

"Ordinairement les congrès internationaux devront à partir de leurs organisations membres, ***du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organisateurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants***, élir un président international, vice-président et trésorier, un secrétaire"

Clause 10.1

Envisage le remplacement:

"Les onze (11) représentants élus des organisations membres (comme envisagé dans le clause 2 ci-dessus) présentes à la conférence/congrès international(e)"

avec

"Les onze (11) représentants élus des organisations ***membres, du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organisateurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants*** (comme envisagé dans le clause 2 ci-dessus) présentes à la ***congrès international***"

PROPOSÉE PAR: **AZIEA** (*Zambie*)

SÉCONDÉE PAR: **Eastern Cape Street Vendors Alliance** (*Afrique du Sud*)

ADOPTÉ PAR UNE MAJORITÉ DE (2/3):

OUI: 26

NON: 6

ABSTENTIONS: 1

ANNEXE 3

Correction constitutionnelle 03/ 2007

Le Congrès International de Streetnet International,

VU

1. que certaines additions à la constitution sont exigées afin d'être capable de s'enregistrer comme organisation sans but lucratif en termes de l'Acte No 71 de 1997 des Organisations sans but lucratif de l'Afrique du Sud;
2. que l'enregistrement de Streetnet comme organisation sans but lucratif permettra à Streetnet de poser une demande de l'exemption des taxes;

ICI PREND LA RESOLUTION

De proposer que les additions (qui en toute événement reflète la politique et la pratique actuelle de StreetNet) suivantes à la constitution soient fait au cours de ce congrès International:

Article 8

Add: 8.1 ***L'organisation pourra:***

- ***exister dans son droit propre, séparément de ses membres;***
- ***être capable de posséder une propriété et autres possessions;***
- ***être capable de poursuivre dans la justice et d'être poursuivi dans la justice en son propre nom.***

8.2 L'organisation pourra continuer à exister même quand son adhésion change et qu'il aie des différents agents au bureau.

Article 11

Add: 11.1(g) **L'année financière de l'organisation prend fin chaque année le 31 Décembre.**

11.9 Les membres ou agents du bureau l'organisation n'ont pas le droit sur les biens appartenant à l'organisation.

11.10 L'organisation peut ne pas donner de son argent ou propriété à ses membres ou agents du bureau, sauf en cas du paiement du travail qu'un (e) membre ou agent du bureau a fait pour l'organisation. Dans ces cas, le paiement doit être un montant raisonnable pour le travail qui a été fait.

PROPOSÉE PAR: **FEDEVAL** (Peru)

SÉCONDÉE PAR: **CTCP-FNT** (Nicaragua)

ADOPTÉ UNANIMÉMENT

ANNEXE 4

Résolution no.1: Travailleurs et travailleuses de l'économie informelle

Du 26 au 30 mars 2007, s'est tenu à Saly un atelier sur la négociation collective dans l'économie informelle et les stratégies, des contentieux et des litiges pour les vendeuses et les vendeurs de la rue, sous l'égide de StreetNet International. Les affiliées de StreetNet étaient représentées par des travailleuses de l'économie informelle.

Ces travailleurs de l'économie informelle:

- considérant leur non-reconnaissance dans un cadre légal et réglementaire;
- considérant le fait que le code du travail en vigueur au plupart des pays ne prennent pas en compte leurs préoccupations;

- tenant compte de l'absence de représentation dans les instances de décision;
- conscientes de leur vulnérabilité et de l'exclusion sociale dont elles sont victimes;
- mesurant toutes les humiliations et exactions dont elles font l'objet de la part des policiers, des autorités municipales et des services de fiscalité;
- auréolées par leur dynamisme, leur capacité d'innovation, leur esprit créatif et leur sens des affaires;
- conscientes du poids économique du secteur dans l'économie nationale et leurs stratégies de réduction de la pauvreté, les vendeuses et les vendeurs de la rue affiliés à StreetNet:
 - exigent des affiliées de StreetNet une meilleure organisation et une structuration conformes à leurs aspirations de développement.
 - appellent de tous leurs vœux un système de protection sociale pour l'ensemble de leurs travailleurs.
 - Demandent aux autorités municipales et administratives la mise en place d'un cadre juridique pour les vendeuses et les vendeurs de la rue.
 - Invitent les gouvernants à instaurer le dialogue social comme moyen pour régler tous les contentieux et litiges survenus dans l'exercice de la vente des rues.
 - Exigent des gouvernements la reconnaissance d'un statut des vendeuses et vendeurs de la rue.
 - Invitent les vendeuses et vendeurs de la rue de tous bords à s'unir autour de StreetNet pour échanger des expériences positives et démultiplier les réussites,
 - Exigent des Etats Nationaux et les collectivités décentralisées à proposer la réforme des codes du travail, de l'hygiène et de la sécurité, des obligations civiles et commerciales pour les adapter aux réalités de l'économie informelle.

PROPOSÉE PAR: **CNTS** (*Sénégal*)

SÉCONDÉE PAR: **NUIEWO** (*Uganda*)

ANNEXE 5

Résolution no.2: Programme de StreetNet

Ce Second Congrès International de StreetNet:

NOTANT

- le besoin de rendre StreetNet une grande organisation forte dans la lutte contre la pauvreté;
- solliciter le partenariat de StreetNet auprès des grandes institutions internationales (UE - ONU, les fédérations globales et ONGs internationales des droits humains, etc.) impliqué dans la lutte contre la pauvreté;
- implication des organisations affiliées pendant la planification des activités de StreetNet;
- que la coordination internationale et le Conseil International de StreetNet mette en place le calendrier de visite des organisations affiliées pour l'écoute de leurs membres;
- organiser les ateliers d'échange sur les expériences pratiques;
- organiser des formations des organisations affiliées au StreetNet International sur l'économie informelle;
- mettre à la disposition des organisations affiliées une documentation sur l'économie informelle.

PROPOSÉE PAR: **LDFC**, République Démocratique du Congo

SÉCONDÉE PAR: **KENASVIT** (*Kenia*)

ANNEXE 6

Résolution No. 3: VIH – SIDA DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Ce second Congrès International de StreetNet:

NOTANT

1. Que plusieurs vendeurs de rue sont émus par la pandémie du VIH-SIDA, soit parce qu'ils ont perdu leur emploi étant donné qu'ils sont sero-positifs ou souffrent du SIDA, soit parce qu'ils doivent prendre en charge de plus en plus de dépendants qui ont perdu leurs responsables (soutiens) dans leurs familles étendues;
2. L'Ouganda est l'un des pays qui ont initié le Market Vendors Aids Project (MAVAP= Projet SIDA pour les vendeurs de marché) qui a fait du bon travail. Ce projet peut donc être utilisé comme modèle pour d'autres organisations affiliées qui voudraient mettre en place de telles initiatives.

RESOUT PAR LA PRESENTE

Que toutes les organisations affiliées devraient mettre sur pied des comités de VIH-SIDA aux lieux de travail de leurs membres, orientés objectivement sur des programmes de conscientisation, appui-conseil volontaire et des procédures de tests pour que les travailleurs sachent leur état sérologique (VIH), le traitement des clients infectés en mettant à leur disposition les antiretroviraux (ARV=traitement antiretroviral) et d'autres nécessités compris la prévention.

StreetNet International et toutes affiliées de StreetNet devraient contacter d'autres Organisations Internationales pour solliciter les fonds qui permettront aux affiliés de conduire des programmes de VIH-SIDA. StreetNet devrait aussi mettre en place un sous-comité de VIH-SIDA conformément à Clause 10.6(d) de la Constitution de StreetNet.

Les visites d'Échange et partage d'expériences sont d'une importance capitale et doivent être encouragés. Il faut mettre en place les partenariats avec les institutions de santé et les professionnelles de santé (médicales et psychologiques) pour le meilleur efficacité.

PROPOSEE PAR: **NUIEWO**, Uganda

SECONDEE PAR: **USYNVEPID**, Benin

ANNEXE 7

Résolution No 4: Education des travailleurs dans l'Economie Informelle

Ce Second Congrès International de StreetNet:

NOTANT

1. L'affiliation de StreetNet à la Fédération Internationale pour les Associations de l'Education des Travailleurs (FIAET)
2. Le rôle de StreetNet dans le suivi et evaluation du projet de FIAET en Afrique Australe et de l'Est sur l'organisation dans l'Economie Informelle;
3. L'histoire de collaboration de StreetNet au niveau national et regional avec les affiliés de FIAET: WEAZ (Zambie), PLADES (Peru), le Workers' College et Ditsela (Afrique du Sud) et les relations avec LARRI (Namibie), SEWA Academy (Inde), LEARN (Philippines), LRS et Khanya College (Afrique du Sud);
4. Le besoin pour davantage de capacité dans les organisations d'éducation des travailleurs pour être à mesure de prendre en charge la facilitation des activités d'éducation des travailleurs de l'économie informelle pour les affiliés de StreetNet.

PAR LA PRESENTE RESOUT

1. De participer dans le Forum des Travailleur-Educateurs pour l'éducation des travailleurs dans l'économie informelle qui sera convoqué à la conference internationale de FIAET à Ahmedabad, en Inde, en Décembre 2007, pour contribuer et gagner une certaine expérience sur les perspectives de l'éducation des travailleurs dans l'économie informelle.
2. Développer un programme d'éducation des travailleurs de 3 ans qui s'étend sur 2008 et 2010.
3. Continuer à developper les matériaux pour l'éducation des travailleurs de l'économie informelle et les disponibiliser pour une

plus large utilisation par les organisations des travailleurs de l'économie informelle, en collaboration avec les affiliés de FIAET.

4. Identifier et développer les travailleurs-éducateurs parmi les affiliés de StreetNet International.

PROPOSÉE PAR: **FEDEVAL** (*Peru*)

SÉCONDÉE PAR: **CTCP-FNT** (*Nicaragua*)

ANNEXE 8

Résolution No 5: Critères pour les Visites d'Échange

NOTANT

1. que StreetNet a un programme de Visites d'Échange entre Affiliés, qui a commencé pendant le premier plan triennal de 2003 – 2005 et continué pendant la période triennale actuelle de 2006 – 2008;
2. que StreetNet est impliqué dans un programme additionnel de visites d'échange dans le cadre de notre programme conjoint UNI-StreetNet dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest;
3. que nous avons connu deux cas d'abus des fonds destinés aux visites d'échange.

PAR LA PRESENTE RESOUT d'adopter les critères suivants en plus (et en renforçant) des exigences administratives actuelles en relation avec toutes les visites d'échange soutenues par StreetNet:

(a) Le but des visites d'échange est d'apprendre davantage des expériences des uns et des autres concernant ce qui suit:

- Les stratégies d'organisation appropriées pour les travailleurs de l'économie informelle, particulièrement les vendeurs de rue de marché et ambulants;
- Comment se font les négociations collectives (quels sont les problèmes, quelles autorités sont les partenaires de négociations, comment l'organisation structure-t-elle sa propre équipe de négociation, comment cette équipe de négociation restitue-t-elles, etc.)
 - Quels gains ont été faits pour les membres, et jusqu'où iront ces gains;

- Comment les organisations se bâtissent, s'administrent et se maintiennent;
- Comment les organisations bâtissent leur Leadership (particulièrement le leadership de femmes et développent leur capacité);
- Comparaison des systèmes et structures organisationnels, et comment fonctionnent-ils;
- Quelles sont les expériences communes qu'ils ont et qu'ils voudraient partager avec d'autres organisations des vendeurs de rue, de marché et/ou ambulants.

(b) Les fonds de StreetNet alloués aux visites d'échange doivent être utilisés exclusivement pour la réalisation des objectifs sus-mentionnés.

(c) Il est demandé aux organisations participant aux visites d'échange de faire une contribution (petite soit-elle) aux coûts – et une telle contribution devrait être clairement indiquée dans les rapports financiers.

(d) Les fonds de StreetNet alloués aux visites d'échange ne peuvent aucunement être utilisés par les participants pour les dépenses personnelles. Les participants qui souhaitent faire des achats dans les pays qu'ils visitent, doivent organiser leurs propres moyens privés pour ça.

PROPOSÉE PAR: **AZIEA** (*Zambie*)

SÉCONDÉE PAR: **KENASVIT** (*Kenia*)

ANNEXE 9

Résolution No. 6:

Creation des Structures Régionales au sein de StreetNet

NOTANT:

1. que les affiliés de StreetNet dans certaines régions ont établi un certain niveau de coopération directe les uns avec les autres de différentes manières;

2. la proposition d'établir une structure régionale développée par les affiliés qui ont participé à l'atelier régional Asiatique de StreetNet au Nepal en Novembre 2006;
3. les dispositions constitutionnelles déjà en place pour les finances régionales (Clause 11.2).

PAR LA PRESENTE RESOUT:

1. Que StreetNet International devrait mettre en place des structures régionales de bas en haut basées sur la coopération entre affiliés dans la région, comme suit:
 - une organisation point focal sera identifiée par le Congrès ou le Conseil International de StreetNet, dans chaque région identifiée, qui va héberger la structure régionale de StreetNet et coordonner la communication entre les affiliés dans cette région;
 - l'organisation point focal va rendre compte au Conseil International, et au Comité Exécutif ainsi qu'au bureau de StreetNet International, entre les réunions du Conseil International;
 - l'organisation point focal sera tenue d'observer la Clause 11.2 de la constitution de StreetNet International en ce qui concerne la recherche des fonds et la gestion financière;
2. Ce sera la responsabilité des affiliés dans chaque région d'organiser et consolider StreetNet dans leur région.
3. Que les structures régionales suivantes devraient être établies à ce Congrès International, avec la possibilité d'être revues, subdivisées ou ajoutées lors des Congrès Internationaux qui suivront, suivant l'expansion de StreetNet;
 - **Asie;**
 - **Afrique de l'Ouest;**
 - **Afrique Australe et de l'Est;**
 - **Amérique Latine.**

4. Que le bureau de StreetNet devrait négocier avec les organisations points focaux identifiées, sur leur volonté d'héberger les structures régionales de StreetNet, et s'engager à chercher le financement pour couvrir les coûts administratifs contractés par l'organisation point focal.

PROPOSÉE PAR: **KENASVIT** (*Kenia*)

SÉCONDÉE PAR: **CTCP-FNT** (*Nicaragua*)